



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

LUNDI 24 AOUT 2015 à 20H00

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. Modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°2.
2. Modification du plan d'embauche.
3. Engagement d'un ouvrier polyvalent : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.
4. CPAS : statut administratif et pécuniaire + règlement de travail.
5. Fabrique d'église de Lesterny : compte 2014.

Nassogne, le 03 août 2015

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général, ff

Le Bourgmestre,

Yvette REUMONT

Marc QUIRYNEN